

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est au nombre de 39.**

### Séance du 25 juin 2025

À : dix-neuf heures et trente-trois minutes,

Le Conseil Municipal s'est assemblé en Salle du Conseil Municipal,

En séance : obligatoire.

Président : M. CRANOLY,

Secrétaire : M. SIVAKUMAR

Date de la convocation : 19 juin 2025

#### Présents :

M. CRANOLY – Maire, Mme AUBRY, M. BRUCH, Mme MEDJAOUI, M. CADORET, Mme BOURRAT, M. AVARE, Mme CUTARD, M. KITTAVINY, Mme VICOVAC, MM. MARQUES, SAMBOU, SIVAKUMAR – Adjoints au Maire. M. MARTINET, Mmes LICHTLÉ, GÉRARD, KALFLEICHE, MM. LEOUÉ, GONÇALVES Mme BOUKARI – Conseillers Municipaux Délégués. Mme DELCAMBRE, MM. PUYRAIMOND, GUIHENEUF, Mme COHEN-SKALLI, M. COTTERET, Mmes GAULUPEAU, KOHN, – Conseillers Municipaux.

#### Absents représentés :

- Mme DIALLO par M. MARQUES  
- M. ROY par Mme BOURRAT  
- M. COUSIN par Mme AUBRY  
- M. FOURNIER par Mme MEDJAOUI

- Mme TASENDO par M. CADORET  
- Mme DA SILVA par Mme CUTARD  
- Mme LUCAS par M. SAMBOU  
- M. AUJÉ par M. Patrick-Michel BRUCH

#### Absents non représentés :

- M. VILAIN  
- M. BONNEAU

- M. ARCHIMÈDE (excusé)  
- Mme SILBERMAN

### **2025-048 – Adoption du compte administratif - Exercice 2024**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2121-31 et L 2121-14,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024,

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Avare, Élu, conformément aux articles L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Commission « Finances et Ressources Humaines » consultée,  
Le Rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE à l'unanimité :**

**1- d'adopter le Compte Administratif pour l'exercice 2024, annexé, arrêté comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	21 757 321,58	56 099 626,22	77 856 947,80
Recettes	17 447 969,04	60 340 502,85	77 788 471,89
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>-4 309 352,54</b>	<b>4 240 876,63</b>	<b>- 68 475,91</b>
Résultat antérieur reporté	11 493 931,67	10 413 945,48	21 907 877,15
Part affectée à l'investissement exercice 2024		9 000 000,00	9 000 000,00
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2024</b>	<b>7 184 573,13</b>	<b>5 654 822,11</b>	<b>12 839 395,24</b>
Dépenses : Restes à réaliser	6 887 860,23		6 887 860,23
Recettes : Restes à réaliser	3 830 722,63		3 830 722,63
<b>Résultat cumulé de l'exercice 2024</b>	<b>4 127 441,53</b>	<b>5 654 822,11</b>	<b>9 782 263,64</b>

**2- d'adresser** ampliation au contrôle de légalité et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

**3- de préciser** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.



Le Président,

**Philippe AVARE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300324-20250625-DELCM250625048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Publication : 01/07/2025

Le Maire, Rolin CRANOLY

